

**Société Tunisienne d'Investissement à  
Capital Risque**

---

**TUNINVEST - SICAR**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

**Fayçal DERBEL**

**Expert Comptable**

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble International City Center – Tour des bureaux

Centre Urbain Nord de Tunis

Tel (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405

**Rapports du Commissaire Aux Comptes sur les Etats  
Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006**

**SOMMAIRE**

---

**I- RAPPORTS**

- 1- Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2006
- 2- Rapport Spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006

**II- NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RAPPORTS**

- 1- Présentation de la mission
- 2- Note sur la conformité au système comptable des entreprises
- 3- Etendue des travaux de vérification

**III- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers.

—

**Rapport Général du  
Commissaire Aux  
Comptes Sur les Etats  
Financiers de  
l'Exercice Clos le 31  
Décembre 2006**

|

|

—

**Fayçal DERBEL**

Expert Comptable  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Messieurs les Actionnaires de  
la Société TUNINVEST-SICAR

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les Actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004, nous avons examiné les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- 3- Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 8.328.576, et un bénéfice net de D : 707.455.

Ces états, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST - SICAR » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

- 6- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 7- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des nouvelles dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.
- 8- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 04 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes

「  
Rapport Spécial du  
Commissaire  
aux Comptes au Titre de  
l'Exercice  
Clos le 31 Décembre 2006」

**Fayçal DERBEL**

Expert Comptable  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Messieurs les Actionnaires de  
la Société TUNINVEST-SICAR

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2006.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2006, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 04 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes



**Notes Complémentaires**  
**Aux**  
**Rapports**

**Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION**

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988, portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR », arrêtés au 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

**Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES**

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état des flux de trésorerie, établi selon le modèle autorisé ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

### **Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION**

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

#### **Participations et placements**

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ce poste au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes et principes comptables adoptés par la société.

Nous nous sommes ainsi assurés que les acquisitions ont été correctement évaluées et comptabilisées, et les cessions correctement traduites en comptabilité.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

#### **Capitaux propres**

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur les postes de capitaux propres et résultant notamment des affectations du résultat de l'exercice passé, telles qu'elles ont été décidées par l'assemblée des actionnaires.

#### **Trésorerie**

Nous avons vérifié les états de rapprochement bancaires ainsi que leur liquidation au début de l'exercice 2007.

#### **Dossier fiscal**

Nous avons étudié la situation fiscale de la société au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est assujettie et nous avons vérifié par la suite sa traduction dans les comptes sociaux.

#### **Autres procédures de vérification**

Nous avons procédé à la vérification par sondage des opérations relatives aux produits et aux frais généraux, dans la mesure où nous l'avons jugé nécessaire, eu égard au dispositif du contrôle interne actuellement en vigueur.

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR  
Immeuble IRIS Les Berges du Lac  
Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT**  
**TUNINVEST – SICAR**  
Immeuble IRIS Les Berges du Lac  
Tunis

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

**INDEX**

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société	4
Note 2 : Principes et méthodes comptables appliqués	5
<b>BILAN</b>	
Note 3 : Immobilisations financières	7-10
Note 4 : Autres actifs courants	11
Note 5 : Placements et autres actifs financiers	12
Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités	13
Note 7 : Capitaux propres	14-15
Note 8 : Fonds de capital risque	16
Note 9 : Autres passifs courants	16
<b>ETAT DE RESULTAT</b>	
Note 10 : Revenus des titres	17
Note 11 : Revenus des placements monétaires	17
Note 12 : Autres revenus	17
Note 13 : Dotations aux provisions	18
Note 14 : Diverses charges d'exploitation	18
Note 15 : Autres gains ordinaires	19
Note 16 : Autres pertes ordinaires	19
Note 17 : Impôts sur les sociétés	20
<b>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</b>	
Note 18 : Variation des autres passifs courants	21
Note 19 : Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	21

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble IRIS - Les Berges du Lac  
Tunis

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

(Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre			31 Décembre		
	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ACTIFS</b>						
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
Immobilisations financières		5 807 922	6 475 877		6 279 000	7 350 000
Moins : provisions		(560 354)	(510 354)		354 597	307 755
	3	<u>5 247 568</u>	<u>5 965 523</u>		-	(75 771)
					482 918	421 241
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>5 247 568</u>	<u>5 965 523</u>		<u>7 116 515</u>	<u>8 003 225</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Autres actifs courants	4	286 249	358 787		707 455	515 603
Placements et autres actifs financiers	5	2 791 826	2 667 769			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	2 933	3 132			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>3 081 008</u>	<u>3 029 688</u>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>8 328 576</u>	<u>8 995 211</u>			
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social					6 279 000	7 350 000
Réserves					354 597	307 755
Actions rachetées					-	(75 771)
Résultats reportés					482 918	421 241
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice					<u>7 116 515</u>	<u>8 003 225</u>
Résultat de l'exercice					707 455	515 603
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>7 823 970</u>	<u>8 518 828</u>			
<b>FONDS DE CAPITAL RISQUE</b>	8	<u>57 080</u>	<u>57 080</u>			
<b>PASSIFS</b>						
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Autres passifs courants	9	447 526	419 303			
TOTAL DES PASSIFS		<u>447 526</u>	<u>419 303</u>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>8 328 576</u>	<u>8 995 211</u>			

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble IRIS - Les Berges du Lac  
Tunis

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres	10	983 274	552 671
Revenus des placements monétaires	11	7 403	36 555
Autres revenus	12	35 836	41 143
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 026 513</u>	<u>630 369</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux provisions	13	109 391	129 590
Diverses charges d'exploitation	14	203 517	221 087
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>312 908</u>	<u>350 677</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>713 605</u>	<u>279 692</u>
Autres gains ordinaires	15	-	330 055
Autres pertes ordinaires	16	(5 113)	(93 506)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>708 492</u>	<u>516 241</u>
Impôts sur les sociétés	17	(1 037)	(638)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>707 455</u>	<u>515 603</u>
Eléments extraordinaires			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>707 455</u>	<u>515 603</u>



**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble IRIS - Les Berges du Lac  
Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net	7	707 455	515 603
Ajustements pour :			
Provisions	13	109 391	129 590
Reprise sur provisions	15	-	(330 051)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(482 447)	(293 107)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	13 147	78 853
Placements et autres actifs financiers	5	(111 221)	(533 582)
Autres passifs courants	18	(17 349)	6 653
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>218 976</u>	<u>(426 041)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3	(341 068)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	19	1 524 206	1 337 860
Rachat par la société de ses propres actions	7	(1 870)	(34 916)
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	7	5 195	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 186 463</u>	<u>1 302 944</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	7	(440 227)	(398 567)
Décaissement suite à la réduction du capital	7	(965 411)	(486 058)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1 405 638)</u>	<u>(884 625)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(199)</u>	<u>(7 722)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		3 132	10 854
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 933	3 132

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### **2-1 : Portefeuille titres**

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

## **2-2 : Les titres de placement**

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2006</u>	<u>2005</u>
Titres de participation	(A)	3 672 880	4 488 612
Titres immobilisés		1 018 226	1 018 226
Créances immobilisées	(B)	653 366	661 664
Créances convertibles	(C)	463 450	463 450
 Montant brut		<u>5 807 922</u>	<u>6 631 952</u>
 <b>A déduire :</b>			
Versements restant à effectuer sur titres de participation		-	(156 075)
Provisions pour dépréciation	(D)	(560 354)	(510 354)
 Montant net		<u>5 247 568</u>	<u>5 965 523</u>

### A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2005</u>	4 488 612	4 332 537	156 075	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
* Société HYDROSOL FONDATION	341 068	341 068		
<u>Cessions de l'exercice</u>				
* Société HYDROSOL FONDATION	(241 471)	(241 471)		99 599
* Société TUNISIE VALEURS	(814 229)	(658 154)	(156 075)	382 848
* Société LA BAGUETTE	(100)	(100)		
* Société TUNISIA SEAWAYS	(100 000)	(100 000)		
* Société HYDCO	(1 000)	(1 000)		
<u>Soldes au 31 Décembre 2006</u>	<u>3 672 880</u>	<u>3 672 880</u>	<u>-</u>	<u>482 447</u>

### B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 653.366 contre D : 661.664 au 31 Décembre 2005 se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Créances sur produit de cession des actions SOPAT-DINDY-NUTRITOP	258 318	615 930
- Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	32 702	45 734
- Créances sur produit de cession des actions TUNISIA SEAWAYS	70 000	-
- Créances sur produit de cession des actions HYDROSOL	292 346	-
<b><u>Total</u></b>	<u>653 366</u>	<u>661 664</u>

### C/ CREANCES CONVERTIBLES

Les créances convertibles qui s'élèvent au 31 Décembre 2006 à D : 463.450 représentent le reliquat du prix des actions COGITEL, cédées en 2004 à la société PACKSERVE SARL.

### D/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 560.354 contre D : 510.354 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Provisions sur titres de participation	55 000	30 000
- Provisions sur titres immobilisés	365 174	340 174
- Provisions sur créances immobilisées	140 180	140 180
<b><u>Total</u></b>	<u>560 354</u>	<u>510 354</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2006

*I- Titres de participation*

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Date de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	89 725	10,000	5,573	500 000	Souscription	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	116 550	10,000	4,435	516 905	Achat en bourse	1995	13,87%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a)	1996	20,82%
* Société MEDIS	68 000	10,000	10,000	680 000	Souscription (b)	1996 et 1999	8,74%
* Société Hydrosol Fondation	2 750	100,000	82,217	226 097	Souscription et achat en bourse	1997,1998,1999 et 2006	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,004	399 654	Achat en bourse	1998	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	13,33%
* Société TUNIFIL	1	10,000	10,000	10	Souscription	1999	-
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,02%
* Société SOTUPA	72 347	10,000	4,147	300 000	Souscription	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	1 389	100,000	71,994	100 000	Souscription	1999	4,79%
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	4 447	10,000	22,490	100 013	Souscription	2000	5,00%
				3 672 880			

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites et 5.000 actions attribuées en échange de 500 titres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED.

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2006

**II- Titres Immobilisés**

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Date de transaction</u>
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(b)	1999
* Société VISUAL 2M Industrie	Part sociale	12 929	10,000	12,542	162 153	Achat et souscription (a)	1999 et 2001
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
* Société PACKSERVE SARL	Part sociale	14 074	10,000	14,635	205 973	Conversion de créances	2005
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>1 018 226</u>		

(a) Dont 5708 parts pour le compte de la BE

(b) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse



#### Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
- Etat, impôts différés (voir note 17)	217 331	211 503	(5 828)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	70 363	93 454	23 091
- Produits à recevoir	41 880	37 764	(4 116)
<u>Montant brut</u>	<u>595 230</u>	<u>608 377</u>	<u>13 147</u>
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(249 590)	
<u>Montant net</u>	<u>286 249</u>	<u>358 787</u>	

(a) Le montant de D: 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D: 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	58 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	-
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>249 590</u>

## NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

		<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées	(a)	449 369	638 576	-
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues		202 043	-	-
- Actions		744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav		1 537 236	1 118 230	(419 006)
* Amen Pemièrè		584 994	410 219	(174 775)
* Sicav Amen		17 440	-	(17 440)
- Billets de trésorerie		-	500 000	500 000
Total		<u>2 791 826</u>	<u>2 667 769</u>	<u>(111 221)</u>

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
* Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP"	357 612	305 543
* Créances sur produit de cession des actions "TUNISIA SEAWAYS"	30 000	-
* Créances sur produit de cession des actions "STPM"	-	320 000
* Créances sur produit de cession des actions "HYDROSOL"	48 724	-
* Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	13 033	13 033
<u>Total</u>	<u>449 369</u>	<u>638 576</u>

## NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Amen Bank	42	1 149
- City Bank	17	16
- Tunisie Valeurs	110	95
- Amen Invest	2 764	1 872
<u>Total</u>	<u>2 933</u>	<u>3 132</u>

**Note 7 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Capital social	(A) 6 279 000	7 350 000
- Réserve légale	(B) 354 597	307 755
- Actions rachetées	-	(75 771)
- Résultats reportés	482 918	421 241
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>7 116 515</u>	<u>8 003 225</u>
Résultat de l'exercice (1)	707 455	515 603
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>7 823 970</u>	<u>8 518 828</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	980 000
Résultat par action (1) / (2)	0,732	0,526

(A) : Au 31 Décembre 2006, le capital social est de DT : 6.279.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 6,500 dinars libérée en totalité.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350.000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 Dinars à 6,500 Dinars et ce par le remboursement d'un montant de 1 Dinar par action
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966.000 actions de 6,500 dinars chacune.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**  
Immeuble IRIS - Les Berges du Lac - Tunis

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Actions rachetées</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2004</b>	7 850 000	284 900	387 833	(57 059)	457 092	8 922 766
Affectations approuvées par l'A.G.O du 12 Mai 2005		22 855	434 237		(457 092)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetés				3 745		3 745
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2004			(402 312)			(402 312)
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 12 Mai 2005	(490 625)		-	4 567		(486 058)
Annulation de 1250 actions rechetées, suivant décision de l'AGE du 12 Mai 2005	(9 375)		1 483	7 892		-
Actions rachetées				(34 916)		(34 916)
Bénéfice net de l'exercice 2005					515 603	515 603
<b>Solde au 31 Décembre 2005</b>	7 350 000	307 755	421 241	(75 771)	515 603	8 518 828
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2006		46 842	468 761		(515 603)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetés				269		269
Dividendes sur le bénéfice de 2005			(441 000)			(441 000)
Arrondi de coupons			504			504
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2006	(980 000)			14 589		(965 411)
Annulation de 14 000 actions rechetées, suivant décision de l'AGE du 19 Mai 2006	(91 000)		30 494	60 506		-
Actions rachetées				(1 870)		(1 870)
Vente d' actions rachetées			2918	2 277		5 195
Bénéfice net de l'exercice 2006					707 455	707 455
<b>Solde au 31 Décembre 2006</b>	6 279 000	354 597	482 918	-	707 455	7 823 970

### Note 8 : FONDS DE CAPITAL RISQUE

Le montant de D : 57.080 représente le refinancement de la BEI de la souscription de TUNINVEST-SICAR au capital de VISUAL 2M INDUSTRIE, après imputation de la moins value dégagée en 2004, sur la cession de 82,8% des titres au dinar symbolique

Le contrat TUNINVEST SICAR / BEI a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 14 Novembre 1997 et entériné par le conseil d'administration du 8 Septembre 2000.

### Note 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Etat, TVA à payer	7 893	6 131
- Etat, autres impôts et taxes à payer	211	1 313
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières	-	101
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	192 000	144 000
- Crédoiteurs divers	-	1 114
- Diverses Charges à payer	10 109	19 500
- Produits constatés d'avance (b)	237 313	247 144
<u>Total</u>	<u>447 526</u>	<u>419 303</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 237.313, contre D : 247.144 au 31 décembre 2005, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2004 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY, NUTRITOP	26 661	26 661
- Intérêts reçus d'avance sur émission billets trésorerie	-	7 403
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2005 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	21 209	21 209
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2006 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	7 955	7 955
- Intérêts constatés sur cession des actions TECHNO CATHERING	3 312	5 740
<u>Total</u>	<u>237 313</u>	<u>247 144</u>

#### NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Dividendes des titres de participation	370 958	189 923
- Dividendes des titres Sicav	17 447	5 678
- Revenus des titres immobilisés	12 173	12 173
- Plus values sur cession de titres de participation	482 447	293 107
- Plus values sur titres Sicav	58 768	27 489
- Revenus des créances	41 481	24 301
<u>Total</u>	<u>983 274</u>	<u>552 671</u>

#### NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 7.403, contre D : 36.555 à la même date de l'exercice précédent représentent les intérêts des billets de trésorerie.

#### NOTE 12 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Intérêts des comptes courants	836	1 143
- Rémunération contrat de conseil	35 000	40 000
<u>Total</u>	<u>35 836</u>	<u>41 143</u>

### NOTE 13 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 109.391, contre D : 129.590 au 31 Décembre 2005, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	25 000	30 000
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	25 000	25 000
- Provisions pour dépréciation des comptes tiers	59 391	74 590
<u>Total</u>	<u>109 391</u>	<u>129 590</u>

### NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	156 900	183 799
- Publicités, publications, relations publiques	5 133	7 742
- Frais de négociation des titres	10 049	4 735
- Services bancaires et assimilés	78	231
- Jetons de présence	13 000	13 000
- T.C.L	2 178	1 690
- Autres charges	16 179	9 890
<u>Total général</u>	<u>203 517</u>	<u>221 087</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D: 151.089, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.



**NOTE 15 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires qui présentent à la clôture de l'exercice 2006 un solde nul, contre D : 330.055 au 31 Décembre 2005, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	240 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes tiers	-	90 051
- Autres gains	-	4
<u>Total</u>	<u>-</u>	<u>330 055</u>

**NOTE 16 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires qui s'élèvent au 31 Décembre 2006 à D : 5.113, contre D : 93.506 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Créances virées en pertes	-	90 051
- Moins value sur cession titres SICAV	5 113	3 252
- Autres pertes	-	203
<u>Total</u>	<u>5 113</u>	<u>93 506</u>

**NOTE 17 : IMPOTS SUR LES SOCIETES**

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>708 492</b>	<b>516 241</b>
<b>A déduire</b>		
- Dividendes	(388 405)	(195 601)
- Plus values sur cessions de titres	(482 447)	(293 107)
- Plus values latentes des titres SICAV	(49 226)	-
- Reprises sur provisions	-	(330 051)
<b>A réintégrer</b>		
- Provisions	109 391	129 590
<b><u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u></b>	<b><u>(102 195)</u></b>	<b><u>(172 928)</u></b>
<b>Pertes fiscales antérieures</b>		
- Perte de l'exercice 2005	(172 928)	-
- Perte de l'exercice 2004	(507 088)	(507 088)
- Perte de l'exercice 2003	(931 148)	(931 148)
- Perte de l'exercice 2002	-	(124 566)
<b><u>Reports déficitaires</u></b>	<b><u>(1 713 359)</u></b>	<b><u>(1 735 730)</u></b>
<b>Impôt au taux de 35%</b> <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<b><u>1 037</u></b>	<b><u>638</u></b>
<b>A imputer</b>		
- Excédent d'impôt antérieur	(211 503)	(200 777)
- Retenues sur placements et autres	(6 865)	(11 364)
<b><u>Impôt à reporter</u></b>	<b><u>(217 331)</u></b>	<b><u>(211 503)</u></b>

**NOTE 18 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS**

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Total des autres passifs courants 2006	447 526	-
- Total des autres passifs courants 2005	(419 303)	419 303
- Total des autres passifs courants 2004	-	(233 747)
- Intérêts sur rééchelonnement	-	(29 163)
- Intérêts sur cessions titres	2 428	(5 740)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(48 000)	(144 000)
<u>Total</u>	<u>(17 349)</u>	<u>6 653</u>

**NOTE 19 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
- Total créances immobilisées 2006	(653 366)	-
- Total créances immobilisées 2005	661 664	(661 664)
- Total créances immobilisées 2004	-	823 152
- Produits de cession actions COGITELE (2004)	-	1 029 880
- Créances convertibles 2005	-	(463 450)
- Conversion des créances en participation	-	(205 973)
- Total des échéances à moins d'un an 2006	(449 369)	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues	(202 043)	-
- Total des échéances à moins d'un an 2005	638 576	(638 576)
- Total des échéances à moins d'un an 2004	-	650 471
- Encaissement sur cession actions TUNISIE FACTORING	-	481 800
- Encaissement sur cession actions TUNISIE VALEURS	1 041 002	-
- Encaissement sur cession actions "LA BAGUETTE"	100	-
- Encaissement sur cession actions "HYDCO"	1 000	-
- Encaissement sur cession actions SICAF TUNISAVIA	-	36 377
- Cession actions TECHNO CATHERING	-	106 640
- Cession actions FOOD COURT	-	300
- Cession actions HYDROSOL	341 070	-
- Cession actions "TUNISIA SEAWAYS"	100 000	-
- Avances sur cession actions les grands magasins spécialisés "GMS"	48 000	144 000
- Intérêts sur rééchelonnement	-	29 163
- Intérêts sur cessions titres	(2 428)	5 740
<u>Total</u>	<u>1 524 206</u>	<u>1 337 860</u>